

LA SOUVERAINÉTÉ PÉNALE DE L'ÉTAT AU XXI^{ÈME} SIÈCLE

DU 18 AU 20 MAI 2017

Faculté des sciences juridiques,
politiques et sociales
de l'Université de Lille - droit et santé -
1, place Déliot- amphithéâtre Cassin

• Responsable scientifique : Mme la Professeure Muriel UBÉDA-SAILLARD, Université de Lille - droit et santé

• Inscriptions en ligne jusqu'au 7 mai 2017 : <http://sfdi2017.univ-lille2.fr/>

• Contact : Mme Agnès PAKOSZ, Secrétaire de l'Équipe de recherche en droit public (CRDP, EA n°4487) - agnes.pakosz@univ-lille2.fr
colloque éligible au titre de la formation continue des avocats

JEUDI 18 MAI 2017 APRES-MIDI

14H00. Ouverture par le Président de l'université, le Doyen et le Président de la SFDI – Professeurs Xavier VANDENDRIESSCHE, Bernard BOSSU et Alain PELLET

14H40. Rapport introductif – Muriel UBÉDA-SAÏLLARD (Professeure, Université de Lille – droit et santé)

I. L'EXERCICE RATIONE MATERIAE DU DROIT DE PUNIR – L'ELARGISSEMENT DES VALEURS POLITIQUES ET SOCIALES PROTEGEES

Présidence. Mireille DELMAS-MARTY, Professeure émérite au Collège de France, membre de l'Institut de France

15H00. Le droit pénal, expression de l'autorité du souverain – Louis DE CARBONNIERES (Professeur, Université de Lille – droit et santé)

15H15. L'esquisse d'une politique pénale mondiale – Theodor MERON (Président du Mécanisme pour les Tribunaux pénaux internationaux)

15H30. Débats

16H00. Pause

16H30. La place croissante des droits et intérêts individuels – Bertrand REPOLT (Avocat Associé, Cabinet Bourdon, Barreau de Paris)

16H45. Les interactions normatives entre les régimes de *Common Law* et de droit romano-germanique – Olivier CAHN (Maître de Conférences HDR, université de Cergy-Pontoise)

17H00. Punir en marge du Droit ? – Marina EUDES (Maître de Conférences HDR, Université Paris Nanterre)

17H15. Débats

18H30. Cocktail à l'hôtel de ville

VENDREDI 19 MAI 2017 MATIN

II. L'APPLICATION RATIONE PERSONAE DU DROIT DE PUNIR – LA MULTIPLICATION DES COMPETENCES JURIDICTIONNELLES CONCURRENTES

Présidence. Jean-Louis ATANGANA AMOUGOU, Professeur, Directeur de cabinet de la Secrétaire Générale de l'Organisation internationale de la Francophonie

09H30. Le juge national comme juge naturel ? – Julie ALIX (Professeure, Université de Lille – droit et santé)

09H45. La concurrence du juge étranger – Marc HENZELIN (Avocat associé, cabinet Lalive, Barreau de Genève)

10H00. La concurrence du juge pénal international – Paola GAETA (Professeure, Institut de hautes études internationales et du développement, Genève)

10H20. Débats

10H50. Pause

11H20. Les compétences des institutions de l'Union européenne – Stefano MANACORDA (Professeur, Seconda Università di Napoli)

11H35. Face à l'internationalisation : des compétences irréductibles du juge interne ? – Daniel FRANSEN (Juge de la mise en état, Tribunal Spécial pour le Liban)

11H50. Débats

12H30. Déjeuner

VENDREDI 19 MAI 2017 APRES-MIDI

III. ATELIERS THEMATIQUES CONSACRES A LA COOPERATION ENTRE LES AUTORITES COMPETENTES EN MATIERE PENALE (14H-17H)

- **Atelier I. L'évolution des techniques de la coopération « mineure »** – sous la présidence de Patrick MEUNIER et Audrey DARSONVILLE (Professeurs, Université de Lille – droit et santé)

Jonathan BOURGUIGNON, doctorant à l'HEI à Université Paris II Panthéon-Assas, A.T.E.R à l'Université de Versailles Saint-Quentin : « **Les atteintes aux intérêts financiers de l'Union Européenne : réponses institutionnelles et respect de la souveraineté pénale des Etats membres** »

suite vendredi après-midi

Aude BREJON, doctorante à l'Université Paris II Panthéon-Assas : « **Le contrôle de l'exécution des condamnations prononcées par la Cour pénale internationale : une confiance démesurée ?** »

Manon DOSEN, doctorante contractuelle à l'Université Lille II : « **Les défaillances de la coopération post-jugement entre les Etats et les juridictions pénales internationales** »

Philippe GUILLOT, Maître de conférences HDR en droit public à l'Université de Rouen, détaché de l'École de l'Air, membre associé du CUREJ : « **La coopération policière et judiciaire internationale en matière de lutte contre le trafic illicite de biens culturels** »

Maxime LASSALLE, doctorant à l'Université de Luxembourg : « **Du secret bancaire à la protection du droit à la vie privée, réflexions autour des obstacles aux enquêtes financières dans le cadre européen** »

• **Atelier II. La géométrie variable de la coopération « majeure »** - sous la présidence de Florence BELLIVIER et Pascal BEAUVAIS (Professeurs, Doyens, Université de Paris Nanterre)

Juan Manuel BRADI, Profesor adjunto, Universidad de Buenos Aires : « **The extradition and the International Public Law. Views from Argentine in the latin american context** »

Philippe FLORY, doctorant à l'Université Pierre Mendès-France, Grenoble : « **La coopération entre les États et les juridictions pénales internationales : la fin de la verticalité ?** »

Rachel LUCAS, doctorante contractuelle à l'Université Paris Nanterre : « **Défaut d'exécution de l'obligation d'arrestation et de remise à la Cour pénale internationale : comment contraindre sans disposer du glaive ?** »

Crescence Marie-France OKAH ATENGA, doctorante à l'Université de Lorraine, A.T.E.R à l'UT de Mulhouse : « **Le mandat d'arrêt européen face à la souveraineté pénale des Etats : une plaie ou un atout ?** »

• **Atelier III. Les résistances nationales ou régionales** – sous la présidence d'Hélène TIGROUDJA (Professeure, Université Aix-Marseille) et de Julian FERNANDEZ (Professeur, Université Paris II Panthéon-Assas)

Olga BODNARCHUK, doctorante contractuelle à l'Université Aix-Marseille, chargée de mission d'enseignement : « **L'effet relatif de la compétence complémentaire de la Cour pénale internationale sur la souveraineté pénale de l'Etat : l'exemple de la Fédération de Russie** »

Gabin Fabrice EYENGA SEKE, doctorant à l'Université de Yaoundé II : « **La régionalisation du droit international pénal : une résistance à la justice pénale internationale** »

suite vendredi après-midi

Scott FOUGÈRE, doctorant à l'Université de Perpignan Via Domitia (Ecole doctorale INTER-MED) : « **Les résistances à la mise en œuvre de l'obligation internationale de répression des violations graves de droits de l'homme : l'exemple des pays d'Amérique latine** »

Mathilde MASSÉ, doctorante en droit public aux Universités Paris II et Paris Nanterre, et assistante de justice : « **La poursuite des crimes de guerre en droit français** »

17H00. Assemblée générale de la SFDI

20H. Dîner de gala à l'Hermitage Gantois

SAMEDI 20 MAI 2017 MATIN

IV. L'APPLICATION SPATIALE DU DROIT DE PUNIR – LE DEPASSEMENT DES FRONTIÈRES

Présidence. Bruno COTTE, ancien juge français à la Cour pénale internationale, membre de l'Institut de France

09H30. L'exclusivité du pouvoir d'enquêter et d'instruire sur le territoire national – Robert ROTH (Professeur, Université de Genève)

09H45. Les aménagements conventionnels de l'exercice de la puissance publique sur le territoire national – Michel MASSE (Professeur émérite, Université de Poitiers)

10H00. L'extraterritorialité du droit pénal et les sanctions – Ben JURATOWITZCH (Avocat associé, Cabinet Freshfields Bruckhaus Deringer)

10H20. Débats

10H50. Pause

11H20. La coopération entre les autorités compétentes en matière pénale : bilan. Dialogue de six présidents des ateliers du vendredi après-midi : P. BEAUVAIS, F. BELLIVIER, A. DARSONVILLE, J. FERNANDEZ, P. MEUNIER, H. TIGROUDJA.

12H10. Conclusions - Denis ALLAND (Professeur, université Paris II Panthéon-Assas)

12H30. Déjeuner

Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université de Lille - droit et santé. 1, place Déliot à Lille



Pour se rendre à la Faculté des sciences juridiques, politiques et sociales de l'Université de Lille, droit et santé :

• En train :

Depuis les Gares de « Lille-Flandres » ou de « Lille-Europe » :
Métro Ligne 2, direction « Saint Philibert »,
station Porte de Douai, puis fléchage « Faculté de Droit »
(durée du trajet Métro : 10 mn).
Consulter les horaires depuis le site de la SNCF.

• Par le réseau de transports en commun de la métropole urbaine de Lille :

Métro Porte de Douai (Ligne 2).

• En voiture :

- depuis Paris, Bruxelles ou Gand, suivre Dunkerque (A 25),
sortie n°2 « Lille - Moulines », puis fléchage « Faculté de droit ».
- depuis Londres, Calais ou Dunkerque, suivre Paris (A 1),
sortie n°3 « Lille - Wazemmes », puis fléchage « Ronchin » et ensuite
« Faculté de droit ».

Consultez le site :
crdp.univ-lille2.fr

